# PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS ET DISPOSITIONS DE LA LOI MADELIN ET PER

Juridique – Fiscal – Social

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

PPC 42

## Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance collective, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

## Pour obtenir quoi ?

Connaître les besoins fondamentaux des TNS en matière de retraite et de prévoyance. Maîtriser les cadres juridiques, fiscaux et sociaux des produits « loi Madelin » et l'incidence de la loi PACTE.

## Quels objectifs pédagogiques ?

**Analyser** le niveau de la protection sociale de base des Travailleurs Non-Salariés (TNS).

**Comprendre** les évolutions de cette protection de base et les besoins des TNS.

**Maîtriser** le cadre juridique de la loi Madelin pour les garanties complémentaires de prévoyance et de retraite.

## Quelles méthodes mobilisées ?

Par la découverte des besoins fondamentaux des TNS en prévoyance et retraite à partir de leurs régimes de base. Par l'analyse des bases juridiques et réglementaires applicables aux produits de prévoyance et retraites complémentaires loi Madelin.

## Quels sont les prérequis ?

Néant.

## Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

## Qui anime cette formation ?

**Aurélie TREILHOU,**



Actuaire IA depuis une vingtaine d'années, associate partner au sein du cabinet de conseil SIA Partners, Aurélie dispose d'une forte expérience en assurance de personnes et notamment en santé-prévoyance. En charge des groupes de travail "Prévoyance" et "Dépendance" au sein de l'Institut des Actuaires, habilitée à certifier les tables d'expérience, elle représente également la France au sein du health forum de l'IAA.

## La formation en pratique…

### Quand et où ?

**18 novembre 2026**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
En distanciel, via l'application TEAMS

### Combien ça coûte ?

1 200 € TTC
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète.

## Qu'allez-vous apprendre ?

### 1. Les couvertures des régimes de base de protection sociale des indépendants

- Organisation générale
- Régimes des artisans, industriels et commerçants
- Régimes des professions libérales
- Régimes des exploitants agricoles

### 2. Cadre juridique institué par la loi Madelin

- Références juridiques
- Obligations liées à la mise en place des contrats Madelin
- Spécificités des « Madelin agricoles »
- Statut du conjoint collaborateur
- Rattachement en cas de double activité
- Lutte contre le blanchiment

### 3. Avantages fiscaux des contrats Loi Madelin

- Articles 62, 154 bis et 154 bis-o du CGI
- Instruction fiscale pour les BIC
- Instruction fiscale pour les BNC
- Calculs des disponibles
- Imputation comptable des cotisations Madelin
- Extension des limites en présence des dividendes
- Traitement fiscal des prestations
- Impact de la loi PACTE : L'inclusion des garanties retraite dans le PER

### 4. Dispositions sociales des contrats Loi Madelin

- Charges et contributions sociales sur les cotisations
- Contributions sociales sur les prestations de services

### 5. Solutions d'assurance et marchés

- Les produits de Retraite supplémentaire
- Les offres de Prévoyance complémentaire
- Les produits de complémentaire Santé
- Les garanties Chômage
- Chiffres des différents marchés

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

## Qu'en disent les stagiaires ?

« Formateur à l'écoute et disponible, clair. Contenu de la formation conforme à mes attentes. »

*SD, Juriste – GIE LA MONDIALE GROUPE*

« Bonne pédagogie, bonne maitrise du sujet. Formateur synthétique. »

*AM, Conseils et Etudes Juridiques – KLESIA*

**Cette formation est proposée en partenariat avec SIA**